



NUMÉRO 1312-1102

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 2 décembre 2013 à 20h00, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy,	M. Luc Perreault,	M. Christian Roy,
M. Éric Lessard,	M. David Lessard,	Mme Roxane Nadeau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente Madame Mélanie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par une prière appropriée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1312-1102-2

Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à 17. Varia : a) Projet pour le pacte rural, b) Piste cyclable, c) Pancarte d'identification du rang St-Bruno, d) Déneigement des glissières de sécurité et e) CPTAQ – Demande de Lucien Lessard. L'item varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Suivi du procès-verbal

1311-1101-21c Formation des nouveaux élus

L'inscription n'est pas faite car il est possible qu'un groupe de formation s'organise pour la MRC Robert-Cliche.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013

1312-1102-4

Il est proposé par monsieur David Lessard appuyé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Lecture et approbation des comptes

1312-1102-5

Il est proposé par monsieur Luc Perreault appuyé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de novembre, pour un montant totalisant 33 466,93 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le comité du déneigement, fait rapport sur la situation en ce début de saison.

7. Rôle des sentinelles pour le déneigement

Il est convenu que tout commentaire concernant l'état des routes soit transmis à madame Mélanie Jacques. Par la suite, elle avisera le chauffeur du camion de déneigement.

8. Entente inter-municipale – Municipalité de Saint-Jules

ATTENDU qu'une entente est intervenue entre la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et la municipalité de Saint-Jules concernant la fourniture de services pour l'entretien de la partie mitoyenne du rang St-Bruno;

ATTENDU que cette entente décrit les services fournis et d'autres clauses usuelles;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de l'entente et en accepte les clauses;

1312-1102-8

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette entente valide pour une période de dix ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Prêt du camion

1312-1102-9

Il est proposé par madame Mélanie Roy appuyé par monsieur Christian Roy et résolu, d'effectuer le paiement final de l'emprunt d'un montant résiduel de 30 020 \$, plus les intérêts, auprès de *Desjardins, Centre financier aux entreprises*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. Avis de motion – Règlement de la taxation 2014

Monsieur le conseiller Christian Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant le taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'année 2014.

11. Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus

Madame la conseillère Mélanie Roy donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus a pour but d'accorder la priorité aux valeurs de la municipalité et d'instaurer des normes qui favoriseront l'intégration des valeurs et qui serviront à prévenir et résoudre les conflits éthique ainsi qu'établir les règles de conduite des élu(e)s.

12. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2014

1312-1102-12

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Roxane Nadeau, appuyé par monsieur Luc Perreault et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014 qui se tiendront à 19h30 au 370-A rang des Érables : Le 13 janvier, le 3 février, le 3 mars, le 7 avril, le 5 mai, le 2 juin, le 7 juillet, le 11 août, le 8 septembre, le 6 octobre, le 3 novembre et le 1er décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13. Hommage aux anciens combattants

Quelques contacts ont été faits avec des anciens combattants de municipalités voisines. Il s'avère très difficile de trouver officiellement des anciens combattants. Monsieur Jeannot Roy continuera ses recherches.

14. Identification du bureau municipal

Un comité est formé pour le projet d'identification du bureau municipal. Monsieur David Lessard et mesdames Mélanie Roy et Mélanie Jacques composent ce comité. Leur mandat sera de présenter ultérieurement au conseil un projet pour l'identification du bureau municipal.

15. Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, soit du 16 décembre au 3 janvier inclusivement. Il en sera fait mention dans le bulletin municipal.

16. Correspondance

- 1312-1102-16a **a) Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemins**
Il est proposé par monsieur Luc Perreault, appuyé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un appui financier de 0,15 \$ par capita, ce qui représente un montant de 63,45 \$, au *Centre d'écoute téléphonique et de prévention du suicide Beauce-Etchemins*.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers
- 1312-1102-16b **b) Société St-Vincent-de-Paul**
Il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu, qu'un montant de 100 \$ soit versé à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Joseph-de-Beauce dans le cadre de la Guignolée, collecte spéciale à l'occasion des fêtes.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. Varia

a) Projet pour le pacte rural

Un projet de belvédère est discuté. Des renseignements seront pris afin de savoir si ce projet est admissible.

b) Piste cyclable

Monsieur le maire fait état de l'état d'avancement du dossier de la piste cyclable.

c) Pancarte du rang St-Bruno

Monsieur le maire mentionne que sur le rang des Érables Sud, la pancarte directionnelle annonçant le rang St-Bruno est non visible la nuit et qu'elle est à changer. Une vérification auprès du centre de services du MTQ à Beauceville sera faite pour savoir à qui appartient la responsabilité de changer cette pancarte.

d) Déneigement des glissières

Le directeur des Travaux publics est disponible pour effectuer le déneigement des glissières de sécurité pour la saison hivernale 2013-2014.

e) CPTAQ – Demande de Lucien Lessard

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par monsieur Lucien Lessard pour l'aliénation du lot 4 375 276, d'une superficie de 14,62 ha.

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

- 1312-1102-17e À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy, appuyé par monsieur Christian Roy et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie la demande d'aliénation de monsieur Lucien Lessard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

22. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

23. Levée de la séance

- 1312-1102-23 À 22h10, il est proposé par monsieur David Lessard, appuyé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Mélanie Jacques, secrétaire-trésorière